

ACTIVITÉS DES MEMBRES

Communication présentée par le Kenya

La communication ci-après, reçue le 11 juin 2010, est distribuée à la demande de la délégation du Kenya.

1. Mise en place d'un système d'alerte rapide et utilisation de l'outil électronique de surveillance des parasites pour les organismes nuisibles réglementés dans les pays d'exportation de produits horticoles

1. Le Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS), avec l'aide du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et de la FAO, a mis en place un système d'alerte rapide pour détecter l'apparition/la présence d'organismes de quarantaine dans les pays qui importent des produits horticoles en provenance du Kenya. Le système a pour objectifs d'avertir les producteurs de l'apparition éventuelle de parasites, grâce à l'observation de l'évolution et de la densité des principaux parasites d'importance phytosanitaire dans les zones de production, de façon à ce que des mesures de lutte appropriées soient prises, et d'informer le gouvernement et les autres parties prenantes qui élaborent des mesures appropriées pour réduire la quantité de parasites dans les zones de production. Un groupe pilote d'observateurs sur le terrain et d'inspecteurs a été formé à l'identification, à la détection et aux techniques de signalement des organismes de quarantaine. Un logiciel de surveillance électronique des parasites, un serveur et des dispositifs GPS ont été acquis pour faciliter cette activité.

2. Les principaux parasites initialement visés sont le complexe Thrips, le complexe aleurodes, le complexe mineuses des feuilles, *Helicoverpa armigera* et *Spodoptera littoralis*.

3. Le système est fondé sur la surveillance constante des parasites dans les principales zones horticoles par les acteurs des secteurs privé et public du pays, et sur la transmission de tout signalement de parasite à une unité centralisée pour vérification et regroupement des données. Simultanément, il y a partage de renseignements entre les parties prenantes pertinentes, y compris des recommandations sur les mesures de gestion.

2. Mise en place de la certification électronique sur la base de l'outil CLIENT

4. Depuis août 2009, le KEPHIS mène, en collaboration avec le NPPS, des travaux en vue de l'élaboration et de l'utilisation d'un système de certification électronique des produits horticoles. Jusqu'à présent, certains fonctionnaires du KEPHIS et des experts des Pays-Bas ont participé à des activités visant à mieux comprendre les différences entre les processus de certification électronique et les méthodes de gestion d'un tel système et ceux qui sont actuellement en vigueur pour la certification sur papier. En conséquence, un modèle de processus complet et un modèle d'information pour la

gestion des certificats d'exportation ont été conçus et devraient faire l'objet d'essais préliminaires dans les trois prochains mois.

5. Au début, la certification électronique fonctionnera en parallèle avec la certification sur papier; les essais pilotes porteront sur les roses.
